



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Communiqué de presse no 1230

Berne, le 24 avril 2025

Accélérer la Stratégie Gigabit de la Confédération

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - soutient la Stratégie Gigabit de la Confédération. Dans sa prise de position, le SAB demande toutefois que le développement du réseau à large bande soit accéléré et entièrement financé par la Confédération. Il faut donc renoncer à un cofinancement de la part des cantons. En outre, les procédures prévues doivent être simplifiées.

En mars 2025, le Conseil fédéral présentait sa stratégie dite de gigabit. Par ce biais, il souhaite garantir une couverture totale, avec des connexions de haut débit, d'au moins 1 Gbit/s. Le SAB soutient cette stratégie. En effet, des infrastructures numériques performantes sont des conditions indispensables pour la compétitivité des différentes régions du pays. Pour le SAB, cette stratégie constitue un signe positif en faveur de la cohésion nationale, ainsi que pour la réduction de la fracture numérique en Suisse.

Accélérer son développement

Du point de vue du SAB, l'extension prévue est toutefois trop lente. Selon le calendrier du Conseil fédéral, les dernières zones n'en seraient pas équipées avant 2037. Dans sa prise de position, le SAB demande donc au Conseil fédéral d'adapter son calendrier. Concrètement, la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du développement des infrastructures à large bande doit entrer en vigueur dès 2027. Les premiers projets seront ainsi encouragés dès 2028.

Renoncer à la participation financière des cantons

Le Conseil fédéral veut promouvoir le développement de la large bande, uniquement dans les régions auxquelles les cantons apportent leur soutien financier. Or, cela devrait représenter un obstacle insurmontable, notamment pour les cantons ruraux ayant peu de ressources financières. De plus, la Constitution

fédérale stipule, sans ambiguïté, que l'équipement en infrastructures de télécommunication est du ressort exclusif de la Confédération. Cette dernière peut utiliser à cet effet les recettes de la vente aux enchères des licences de téléphonie mobile. Des sources de financement comparables font défaut au sein des cantons et des communes. Telle qu'elle est conçue actuellement, la Stratégie Gigabit désavantagerait donc précisément les cantons et les communes qui en dépendent le plus. Le SAB demande donc que la Confédération assume entièrement le financement et renonce à une participation financière des cantons. Une marge de manœuvre financière nécessaire existe, grâce aux prochaines mises aux enchères des licences de téléphonie mobile.

Simplifier les procédures

Le projet mis en consultation par le Conseil fédéral prévoit des procédures compliquées pour la mise en œuvre de la Stratégie Gigabit. Du point de vue du SAB, ces procédures doivent être allégées et simplifiées. Comme, selon la demande du SAB, les cantons ne doivent pas y participer financièrement, il n'est pas nécessaire de leur demander d'examiner les demandes de soutien financier provenant des communes. Ces dernières peuvent ainsi être transmises directement à la Confédération. Les demandes de renseignement auprès des fournisseurs de connexions (procédure d'enquête) peuvent également être centralisées auprès de la Confédération. Sinon, près de 600 communes devraient effectuer de telles procédures individuellement. Enfin, le SAB recommande de toute façon aux communes de se coordonner au niveau régional.

Informations complémentaires :

- La prise de position du SAB est disponible sur www.sab.ch

Pour tout complément d'information

- Thomas Egger, directeur du SAB, Tel. 031 382 10 10